

Quoi faire si mon ENFANT a des SYMPTÔMES?

Dès que mon enfant a un ou des symptôme(s) de la COVID-19

- Fièvre
- Perte du goût ou de l'odorat
- Grande fatigue
- Perte d'appétit importante
- Douleurs musculaires généralisées
- Mal de tête (céphalée)*
- Toux nouvelle ou aggravée
- Essoufflement, difficulté à respirer
- Mal de gorge
- Nez qui coule ou congestion
- Nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre

* Un test de dépistage n'est pas indiqué si l'enfant ne présente aucun autre symptôme que le mal de tête. Il ne peut justifier à lui seul le retrait du milieu.



Si les symptômes débutent à la maison :

- mon enfant reste à la maison;
- je remplis [l'outil d'autoévaluation](#) des symptômes;
- je prends rendez-vous pour un dépistage;
- j'avise l'école de son absence.

Si les symptômes débutent à l'école :

- si le consentement parental est signé, l'école fait un test de dépistage rapide de la COVID-19;
- si le résultat est négatif, l'enfant retourne en classe.
- si le résultat est positif, l'école entre en communication avec le parent pour que l'enfant retourne à la maison en isolation. Dans ce cas, la Santé publique contactera le parent pour l'informer de la durée de l'isolement. Le parent informe l'école de la durée de l'isolement.



Dans l'attente d'un résultat d'un test de dépistage passé en raison de la présence de symptôme(s), seuls les membres de la famille habitant à la même adresse ayant aussi des symptômes doivent rester à la maison. Les membres de la famille n'ayant pas de symptômes peuvent poursuivre leurs activités régulières.

Une fois le résultat d'un test connu et qu'il est négatif

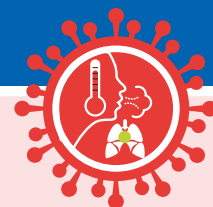


Si mon enfant n'a plus de symptômes

mon enfant peut retourner à l'école à moins d'une indication contraire de la Santé publique.

Si mon enfant a encore au moins un symptôme

je dois attendre que l'état général de mon enfant s'améliore de manière significative et je me réfère à [l'outil d'autoévaluation](#) en ligne et je suis les consignes données ou j'appelle le 1 877 644-4545.



ATTENTION!

- Advenant le cas où la Direction de la santé publique me contacte pour me demander de faire dépister mon enfant pour la COVID-19, **je dois le faire tester et le garder à la maison en isolement** jusqu'à ce qu'elle me communique le résultat.
- Si mon enfant a été en **contact étroit avec un cas confirmé de la COVID-19**, il doit être en **isolement pendant au moins 10 jours** après le dernier contact avec ce cas, qu'il ait des symptômes ou non, et ce, même s'il a eu un test négatif.
- Si mon enfant a des **symptômes et que je refuse** qu'il passe un test, il est considéré comme étant positif à la COVID-19. Dans ce cas, il doit être **isolé pendant 10 jours. Toutes les personnes de son domicile doivent également être en isolement pendant 10 jours.**



Lors du retour à l'école, il est possible que l'on me demande de remplir un formulaire d'engagement pour confirmer que mon enfant peut revenir à l'école.